

Comité de liaison - section 30

SNCS-FSU
(Syndicat National des Chercheurs Scientifiques)

SNESup-FSU
(Syndicat National de l'Enseignement Supérieur)

Section 30 du Comité National
Diversité Biologique, Populations, Ecosystèmes et Evolution

Compte-rendu de la session de printemps du 25 au 27 février 2002
et informations générales

Ce compte-rendu est envoyé aux personnes dont nous avons le courrier électronique. Diffusez le largement, affichez le dans vos laboratoires. Si vous voulez le recevoir personnellement, n'hésitez pas à nous communiquer votre e-mail.

SOMMAIRE

Résumé des exposés des Directeurs Scientifiques à la section	3
1.1. Exposé de Mme J. GODET, Directeur Scientifique du SDV	3
1.2. Exposés de M. P. GILLET, Directeur Scientifique de SDU	4
1.3. Commentaires des élus SNCS et SNESup-FSU de la section 30.....	4
1.4. Titularisation des chercheurs stagiaires.....	6
1.5. Reconstitution de carrière.....	6
1.6. Promotions CR2 > CR1.....	6
1.7. Promotions DR2 > DR1	6
1.8. Promotions DR1 > DRCE	7
1.9. Accueil en détachement et ou délégation	7
1.10. Examen de l'activité des chercheurs en cas particuliers	7
1.11. Changement d'affectation	7
1.12. Changements de section	8
1.13. Détachements	8
1.14. Mise à disposition.....	8
1.15. Revue.....	8
1.16. Médaille de bronze et d'argent, Cristal.....	8
1.17. Cas particulier de laboratoires.....	8
1.18. Comités d'évaluation et visites de laboratoire automne 2002	9
1.19. Comités d'évaluation et visites de laboratoire - printemps 2003.....	10
 Concours CR et DR 2002.....	 11
Conjonture et prospective.....	12
Calendrier	12
Recrutement des CDD.....	12
Informations générales du SNCS	13
Contacts :.....	16

RESUME DES EXPOSES DES DIRECTEURS SCIENTIFIQUES A LA SECTION

1.1. EXPOSE DE MME J. GODET, DIRECTEUR SCIENTIFIQUE DU SDV

D'après Mme Godet, l'année 2002 sera l'année de "grands changements". Le CNRS a établi son projet d'établissement, le dernier avait été fait, il y a plus de 10 ans. Ce projet contient les visions et le contenu du CNRS du futur grâce à 3 priorités :

- Privilégier l'interdisciplinarité
- L'espace européen de la recherche
- Responsabiliser les acteurs internes : contrats d'objectifs et leurs évaluations.

Pour la DS du département SDV, "grâce à la participation des acteurs", le CNRS va évoluer. Ceci sera redit lors de la réunion des directeurs d'unité du SDV, le 25 mars prochain.

Campagne chercheurs :

Moins de postes globalement pour le CNRS en 2002 (481) qu'en 2001 (583) qui avait été une année exceptionnelle. 84 postes sont affichés aux interfaces. Dans l'avenir, il y aura encore plus de fléchage interdisciplinaire. Certains souhaitent même que 100 % des postes soient fléchés. La Directrice Générale souhaitait mettre en place des jurys interdisciplinaires dès cette année. Ce sera fait pour 2003.

La DS rappelle qu'il faut recruter jeune au moyen des postes CR2. Il faut prendre des "risques" dans le recrutement. L'adéquation avec le laboratoire d'accueil n'est pas indispensable. C'est la Direction du département qui affecte dans les laboratoires. Pour la DS du département, il faut recruter seulement en fonction du dossier du candidat (ses activités de recherche passées, son programme de recherche), et non en fonction des laboratoires d'accueil. Cela vaut aussi bien pour les postes "ouverts" que pour les postes "fléchés".

Comme l'an passé, 20 postes de DR2 non affectés dans les sections, sont réservés aux candidats ayant un dossier de valorisation. Ces candidats doivent être classés par les jurys d'admissibilité dans la liste des admissibles au-dessus de "la barre", sur les mêmes critères que les autres candidats. La DG pourra redonner un poste supplémentaire aux sections, si ces "candidats" sont acceptés au titre de la valorisation.

Campagne ITA :

C'est une mauvaise campagne, car il y a beaucoup moins de postes qu'en 2001. L'arbitrage des postes est un exercice très difficile : plus de 800 demandes exprimées par les unités SDV dont 10 % de demandes de secrétaires gestionnaires.

Il n'y aura pas de recrutements meilleurs dans les prochaines années. Aussi, la solution passe par la mutualisation des ITA au sein du CNRS mais aussi entre les organismes de recherche. Actuellement, il y a un recensement des besoins pour les plateaux et les plates-formes techniques. Ces informations sont recueillies au sein de RIO (Réseau Inter-Organisme). Cette réflexion est organisée avec le Ministère afin de mettre au point un programme d'attribution par le Ministère des ITA auprès des plateaux techniques.

La procédure AFIP est modifiée. Les anciennes AFIP sont toutes annulées. Les postes AFIP seront affichés de Mars à Juin : période de la mobilité. Les postes non pourvus seront ensuite éventuellement pourvus par concours.

Budget :

Le budget global du CNRS augmente de 11 %. Ceci se traduit par une augmentation de 5 % pour le fonctionnement et l'équipement. La priorité SDV se traduit par une augmentation de 12 % du budget du département. La DS a reconnu que les unités des sections 30 et 29 sont moins dotées que les autres unités du département. Aussi une augmentation conséquente des dotations des unités 30 a lieu. Cette augmentation ne sera pas également répartie entre les unités, mais dépendra de l'évaluation scientifique des équipes.

SDV participe au soutien à l'interdisciplinarité, notamment dans les programmes IFR, et à travers les soutiens aux jeunes équipes, notamment par les ATIPE. Mme Godet regrette qu'il y ait seulement 3 candidats pour l'ATIPE Biodiversité. Elle se demande s'il est nécessaire de conserver ce thème dans l'avenir avec si peu de projets. Une nouvelle ATIPE a été mise en place concernant la Génétique Fondamentale. Elle nous rappelle que c'est à la section d'identifier et de faire des propositions aux départements des jeunes chercheurs et enseignants-chercheurs qui devraient bénéficier d'une aide (plus modeste que les ATIPE), et temporaire d'une année. En 2001, 40 jeunes ont été aidés en SDV.

Europe : le 6^{ème} PCRD doit démarrer dans les prochains mois. L'enveloppe globale des bourses à la mobilité augmente. La nouveauté est la mise en place des réseaux d'excellence. Il devrait y en avoir au total autour de 30 à 35. Ces réseaux doivent permettre la construction de l'espace européen de la recherche. Ces réseaux auront une taille importante. Il est possible que les centres d'excellence soient de nouveau d'actualité, et ne soient pas figés. On parle aussi "d'escalier d'excellence".

1.2. EXPOSES DE M. P. GILLET, DIRECTEUR SCIENTIFIQUE DE SDU

Promotion CR1, DR1, DRCE :

Jusqu'à présent, les promotions proposées par les sections étaient discutées et interclassées pour ce qui concerne les DR1 et DRCE, par les Conseils de Département. La mise en place des Conseils Scientifiques de Département (CSD) a changé la règle de fonctionnement. Les Directions scientifiques ne consulteront pas les CSD, et les discussions auront lieu certainement entre les DS et les DSA de chaque département et les Présidents des sections rattachées aux départements. Les Présidents de CSD seront peut-être conviés à ces discussions. C'est ensuite le Comité de Direction auprès de la Directrice Générale qui décidera des promotions.

INSU et priorité "Environnement" :

L'INSU va devenir l'INSUE (Institut National des Sciences de l'Univers et de l'Environnement). Aux trois directions actuelles de l'INSU (Astronomie, Océan Atmosphère, Intérieur de la Terre), une quatrième direction est créée dans le nouvel INSUE : Surface Continentale. André MARIOTTI est nommé Directeur de cette nouvelle direction. Luc ABBADIE est nommé chargé de mission SDV " Surface Continentale".

1.3. COMMENTAIRES DES ELUS SNCS ET SNESUP-FSU DE LA SECTION 30

Les exposés des deux DS de SDV et SDU ont été centrés essentiellement sur la politique actuelle que veut mettre en place la Direction Générale. Cette politique peut se résumer en mots clés qui sont Pilotage, Organisation, Management de la recherche d'une part, et les axes prioritaires définis par l'Europe et le Ministère de la Recherche d'autre part. Nous constatons une dérive de ce système dans lequel on ne parle ni de recherche, ni de résultats scientifiques, ni de conjoncture, ni de prospectives. Le SNCS et le SNESup dénoncent cette organisation de la recherche qui ne s'appuie surtout pas sur les acteurs, mais qui prétend qu'il suffit de décider au plus haut niveau des orientations "déclinées" en objectifs pour faire avancer les connaissances dans les seuls secteurs considérés comme prioritaires. La mise en place de ces objectifs doit se traduire par un contrat entre Ministère de la Recherche et la DG du CNRS, puis des contrats d'objectifs entre DG et les DS des départements scientifiques, puis entre les DS et les Directeurs d'unités, et enfin entre les Directeurs d'unités et les chercheurs des unités ! Les chercheurs devront rendre compte annuellement auprès de leur Directeur d'unité de la réalisation de leurs objectifs et des objectifs pour l'année suivante ! Nous n'osons pas nommer ce système qui fait penser à certaines organisations centralisatrices. Comment peut-on penser que l'avancée des connaissances, objectif principal de la recherche, va être possible dans un pilotage de type obsessionnel. Où sont les principales qualités des acteurs de la recherche : créativité, inventivité, curiosité, rigueur de la démarche scientifique ? Voilà des mots entièrement oubliés du discours de la DG et des DS du CNRS.

Le budget de la recherche, la campagne de recrutement chercheurs et surtout la campagne recrutement ITA restent très insuffisants. Ce budget ne soutient pas la recherche comme une priorité nationale face aux enjeux de demain. Les priorités annoncées ne sont pas accompagnées des moyens en personnel et en budget permettant leur mise en œuvre. Ces priorités se traduisent par un redéploiement des moyens à budget pratiquement constant. Il est inquiétant de voir que ce type de pilotage de la recherche ne peut que conduire à l'abandon de certains champs disciplinaires aux profits de ceux considérés comme prioritaires. Or si on peut tout à fait concevoir que des priorités soient établies, et que de ce fait plus de moyens soient orientés vers ces priorités, un pilotage autoritaire conduisant à réduire les secteurs considérés comme "obsolètes" n'est pas au niveau de ce que l'on attend de la Recherche publique.

Le département SDV a été bien doté de postes aux concours CR2 et CR1. Face aux pressions des départements moins bien dotés, notamment SHS, la DG a été obligée de revoir sa politique. Ceci a conduit à un nouveau concept, celui de "l'irrigation" de SDV vers les autres départements ! Ceci explique le fléchage de certains postes thématiques qui peuvent sembler être en dehors des champs thématiques de la section 30. C'est ainsi que la section 30 est la section qui a le plus de postes fléchés 5 CR1 dont 2 fléchés, 13 CR2 dont 8 fléchés.

La mise en place des Conseils Scientifiques de Département a été l'occasion là aussi pour la Direction Générale d'imposer un fonctionnement non démocratique de la gestion de la recherche. Les nouveaux CSD de par leur composition (moitié élus par la communauté scientifique, moitié nommés par la direction) devaient représenter un progrès par rapport aux anciens Conseils de Département. Même si il est évident que les nouveaux CSD ne doivent pas fonctionner de la même façon que les anciens CSD, la DG et les DS ont décidé de faire fonctionner les CSD en interprétant le texte réglementaire dans le sens le plus restrictif. Les CSD auraient comme seule prérogative, celle de faire de la prospective scientifique. Ainsi à l'automne dernier, ils n'ont pas été consultés sur les créations et renouvellements des unités. Les DS ont simplement réuni les Présidents des sections de

chaque département en leur indiquant les décisions prises. En cas de litige avec la section, le Président devait argumenté sa position.

Pour la session de printemps, les DS ont l'intention de continuer ce nouveau type de fonctionnement en ce qui concerne les promotions. Les Présidents de section seront convoqués pour entendre les décisions prises sur les interclassements des promotions. Il leur sera difficile en cas de désaccord de pouvoir discuter dans un système qui devient de plus en plus autoritaire, sans transparence, et surtout sans compte à rendre devant la communauté scientifique ! Ceci inaugure bien le pilotage du CNRS à tous les niveaux et le contrat d'objectifs qui en décline les modalités de mise en œuvre.

Face à tout cela, il faudra bien que les chercheurs et les directeurs prennent leurs responsabilités et s'insurgent contre un tel système qui ne peut que conduire au déclin de la Recherche publique. Il suffit de voir ce que ce type de système a produit en Grande-Bretagne et dans d'autres pays.

Enfin la mise en place de la priorité Environnement au travers de l'INSUE représente un élément essentiel du pilotage de ce domaine. La priorité "Environnement" est tout à fait justifiée, et la communauté scientifique n'a pas attendu que le Ministère en décide ainsi pour développer des recherches dans ce domaine. L'INSU est un Institut dont le fonctionnement reste peu transparent, dont le Conseil Scientifique ne s'est pas réuni depuis plus de deux ans. Les membres du CS ne sont pas élus directement par la communauté scientifique, 4 membres sont élus parmi les membres des sections 11,12,13,14 et 30. L'INSU est un système qui gère les grands équipements, et qui pilote les grands programmes dans le domaine de l'Astronomie, de l'Océan et de l'Atmosphère, et de la Géologie. L'INSU actuel n'est certainement pas le système le mieux adapté pour organiser les recherches dans le domaine de l'Environnement qui concerne non seulement SDU et SDV, mais aussi d'autres départements du CNRS. Il est ainsi tout à fait symptomatique que la nouvelle direction de l'INSU qui doit prendre en charge l'Environnement soit nommée "surfaces continentales" ! Cet intitulé est très restrictif et tend à considérer que "Environnement" = "Ecosystème terrestre, et peut-être lacustre". Suite à nos questionnements, le DS de SDU nous a indiqué d'ailleurs, que le milieu marin ne devait pas s'inquiéter puisque qu'il y avait la direction "Océan – Atmosphère". Cependant nous savons bien que cette direction prend essentiellement en compte les milieux océaniques, les flux, les cycles du carbone, de l'azote, et objectivement bien peu les milieux côtiers, malgré le PNEC, juxtaposition de programmes dont certains ont plus de 10 ans d'existence. Ceci est évidemment en relation avec la gestion des grands équipements. Dans cette optique, la forêt pluviale, en tant que régulateur de climat pourrait y faire meilleure figure que l'étude des écosystèmes côtiers. Enfin, ce nouvel intitulé ne reflète notamment pas le secteur SHS, ni ceux de la chimie et des sciences pour l'ingénieur, par exemple, qui sont finalement autant concernés que SDU et SDV. Pourquoi ne pas avoir simplement intitulée la direction chargée de l'Environnement à l'INSU, "Environnement" ? Pourquoi une fois encore, alors qu'on affiche faire du "neuf", maintenir ou créer des barrières totalement artificielles entre domaines terrestre, lacustre et marin alors que les questions d'environnement sont l'affaire de tous les spécialistes. Pour être efficace en matière d'environnement, l'INSUE ne doit pas rester enfermer dans les clivages actuels, résidus de querelles stériles entre obédiences et sa direction. L'INSUE doit être nettement multi-départements. L'INSUE pour être crédible doit "sortir" de SDU.

En conclusion, la direction du CNRS n'a pas décidé d'attendre que le Comité National remette son rapport de conjoncture et de prospective de la Recherche pour établir sa politique scientifique. La DG a décidé de passer en force et de piloter les programmes et les chercheurs. Le Comité National organise de toute façon son travail important de conjoncture et de prospective qui sera finalisé en concertation avec la communauté scientifique. Il est dommage une fois de plus, de constater que nous risquons d'entrer dans une période conflictuelle avec la Direction du CNRS, et avec le Ministère de la Recherche. (Voir les informations syndicales du SNCS en fin de ce document).

Compte-rendu des travaux de la section 30

1.4. TITULARISATION DES CHERCHEURS STAGIAIRES

La section a émis un avis favorable à la titularisation de :

CR2

Franck COURCHAMP, UPRESA 8079 Gouyon, Orsay
 Marc GIBERNAU, UMR 5552 Blasco, Toulouse
 Philippe OGER (SDU), UMR 5570 Ricard, Lyon
 Ophélie RONCE, UMR 5554 Pasteur, Montpellier
 Pierre SASAL, UMR 5555 Jourdane, Perpignan
 Philippe SOUDANT (SDU), UMR 6539 Clavier, Brest

CRI

Gordon LUIKART, UMR 5553 Taberlet, Grenoble
 David MOREIRA-FERNANDEZ, UMR 7622 Maro, Paris
 Behzad MOSTAJIR, UMR 5119 Do Chi, Montpellier
 Jacominus VAN BAALEN, UMR 7625 Clobert, Paris

1.5. RECONSTITUTION DE CARRIERE

Avis favorable à la prise en compte de la totalité des services antérieurs effectués, au titre de l'article 26, par :

Frantz DEPAULIS, UMR 7625 Clobert, Paris
 Isabelle CHUINE, UPR 9056 Delay, Montpellier
 Thierry COMTET, UMR 7127 Lallier, Roscoff
 Olivier KALTZ, UMR 7103 Koella, Paris
 Thierry LENGAGNE, UMR 5023 Amoros, Lyon
 Luis QUINTANA-MURCI, UMR 5596 Hombert, Lyon
 Christelle TOUGARD (SDU), UMR 5561 David, Dijon

1.6. PROMOTIONS CR2 > CR1

La section a émis un avis favorable à la promotion CR1 des CR2 suivants :

1^{er} ex-aequo

Fabienne AUJARD, UMR 8571 Perret, Brunoy
 Christine CHEVILLON, UMR 5554 Pasteur, Montpellier
 Pascale CHEVRET, UMR 5554 Pasteur, Montpellier
 Patricia GIBERT, UPR 9034 Cariou, Gif sur Yvette
 Florian MALARD, UMR 5023 Amoros, Lyon

6^{er} Jean MARTINS (SDU), UMR 5564 Vauclin, Grenoble

Vote sur le classement : 18 oui 0 non 0 abstention

Commentaire

Cette année il y a plus de postes pour les promotions CR1 (366 pour l'ensemble du CNRS) que de candidats CR2 à 4 ans ce qui permet des promotions pour des candidats CR2 à 3 ans. Rappel, les CR2 gérés par le SDU (indiqué entre parenthèse dans la liste ci-dessus) seront promus par le département SDU, les autres l'étant par celui du SDV.

1.7. PROMOTIONS DR2 > DR1

La section a émis un vote favorable à la promotion DR1 parmi les 15 candidats DR2 :

1^{er} Anders MOLLER, UMR 7103 Koella, Paris
 2^{ème} Thierry HEULIN, UMR 163 Leguay, St Paul Lez Durance
 3^{ème} Philippe JARNE, UPR 9056 Delay, Paris
 4^{ème} René BALLY, UMR 5557 Normand, Lyon
 5^{ème} Etienne DANCHIN, UMR 7625 Clobert, Paris

Commentaire

C'est le département SDV qui procédera à l'interclassement des candidats DR2 à la promotion DR1 proposés par l'ensemble des sections SDV. Cette année il y a une augmentation comme l'an passé du nombre de promotions (120 pour l'ensemble du CNRS au lieu de 105 en 2001 et de 83 en 2000).

Il est difficile de connaître le nombre de candidats proposés par la section qui seront promus DR1. Il y aura un interclassement des candidats proposés par les 10 sections SDV. Pour la deuxième année consécutive, il n'y avait pas de candidat de la section 30 au titre du SDU.

1.8. PROMOTIONS DR1 > DRCE

4 candidats.

Jean-Dominique LEBRETON, UPR 9056 Delay, Montpellier, est proposé.

Commentaire :

C'est la Direction du Département qui choisira parmi les propositions de l'ensemble des sections du département SDV. Il y a cette année une diminution du nombre de DRCE : 12 DRCE au lieu de 24 en 2001, et 8 DRCE2 au lieu de 14 en 2001.

1.9. ACCUEIL EN DETACHEMENT ET OU DELEGATION

Sont classés :

- 1^{ère} Patrice DAVID, MC Montpellier, premier renouvellement de délégation et demande de détachement
- 2^{ème} Laurence DESPREZ, MC Grenoble, premier renouvellement de délégation
- 3^{ème} Michel BRUNET, PR Poitiers, Délégation
- 4^{ème} Christine MULLER-GRAF, MC Paris 6, premier renouvellement de délégation
- 5^{ème} Magali GERINO, MC Toulouse, délégation
- 6^{ème} Frédéric HOSPITAL, CR1 INRA, détachement
- 7^{ème} Christina VIEIRA-HEDDI, MC Lyon, délégation
- 8^{ème} Geneviève GRUNDMANN, MC Lyon, délégation
- 9^{ème} Laurent BARILLE, MC Nantes, délégation

Vote sur le classement : 21 oui, 0 non, 0 abstention

Commentaire :

Détachements : ce sont des ITA, des chercheurs des autres organismes de recherche ou des enseignants-chercheurs qui demandent à être détachés de leur corps d'origine dans celui des chercheurs pour une période d'un an.

Délégations : ce sont des enseignants-chercheurs qui demandent à être déchargés de leur enseignement, en contre partie le CNRS reverse 70 KF à l'université d'origine pour compenser l'enseignement pour une période d'un an. C'est au niveau du département que seront acceptées ou non ces demandes.

1.10. EXAMEN DE L'ACTIVITE DES CHERCHEURS EN CAS PARTICULIERS

Chaque chercheur examiné recevra un message de la section. Les chercheurs peuvent s'adresser directement aux élus. Dans le cas d'une évaluation où la production de publications est insuffisante, la section a systématiquement demandé à revoir le dossier dans six mois ou dans un an. Il ne s'agit pas de faire un nouveau rapport mais simplement d'informer sur l'état d'avancement des publications.

1.11. CHANGEMENT D'AFFECTION

Bénédicte LAFAY, UMR 6540 Boudouresque, Marseille. Avis favorable à son affectation à l'UMR 9926 Tibayrenc, Montpellier.

Gilles PINAY, UMR 6553 Burel, Rennes. Avis favorable à son affectation à l'UPR 9056 Delay, Montpellier.

Christine CHEVILLON, UMR 5554 Pasteur, Montpellier. Avis favorable à son affectation à l'UMR 9926 Tibayrenc, Montpellier.

Jérôme ORIVEL, FRE 2382 Lassalle, Toulouse. Avis favorable à son affectation à l'UMR 5552 Blasco, Toulouse.

Sam DUKAN (SDU), UMR 6117 Bianchi, Marseille. Avis favorable à son affectation à l'UPR 9043 Chippaux, Marseille

Robert LENSJ, UMR 5557 Normand, Lyon. Avis favorable à son affectation à l'UPR 9056 Delay, Montpellier.

1.12. CHANGEMENTS DE SECTION

Philippe VERVIER, UMR 5576 Auriol, Toulouse. Avis favorable à son transfert de la section 30 à la section 12.
Yannick LE PARCO, UMR 6540, Boudouresque, Marseille. Avis favorable à transfert de la section 28 à la section 30.

Frédérique PARTENSKI (SDU), UMR 7127 Lallier. Avis favorable à son transfert de la section 12 à la section 30.

1.13. DETACHEMENTS

Hervé PHILIPPE, UMR 7622 Maro, Paris. Avis favorable à son détachement auprès de l'Université de Montréal pour 5 ans à compter du 1/10/2002.

Serge MORAND, UMR 5555 Jourdane, Perpignan. Avis favorable à son détachement auprès de l'IRD pour 2 ans.

Irène GARAY, UPRESA 8043 Deharveng, Paris. Avis favorable à son détachement auprès de l'Université de Rio de Janeiro pour 5 ans à compter du 1/4/2002.

1.14. MISE A DISPOSITION

Christian PEETERS, UMR 7625 Clobert, Paris. Avis favorable à sa mise à disposition auprès de l'Université de Sidney pour 1 an à compter du 1/10/2002.

1.15. REVUE

Avis favorable à la Revue des Sciences de l'Eau.

1.16. MEDAILLE DE BRONZE ET D'ARGENT, CRISTAL

La section propose :

pour la médaille de bronze Patrice DAVID, MC1, UPR 9056 Delay, Montpellier.

pour la médaille d'argent Philippe NORMAND, DR1, UMR 5557, Normand, Villeurbanne

Rappel : il y a une médaille de bronze par section et par an. Le nombre de médailles d'argent est très limité et c'est le département SDV qui les attribue.

Sur demande du département SDV, la section a donné les avis suivants pour l'attribution du Cristal :

Danielle DUZET, UMR 5554 Pasteur, Montpellier, avis très favorable

Dominique MARIE, UMR 7127 Lallier, Roscoff, avis très favorable

Monique MEDINA, MNHN, Paris, avis moyennement favorable

C'est le département SDV qui désignera les "Cristal", parmi les ITA qui ont reçu des avis des différentes sections.

1.17. CAS PARTICULIER DE LABORATOIRES

UPR 9056 Delay, Montpellier. Avis favorable à la nomination de Jean-Dominique LEBRETON en qualité de directeur adjoint.

1.18. COMITES D'EVALUATION ET VISITES DE LABORATOIRE AUTOMNE 2002

La section a désigné les membres suivants pour être rapporteur **des unités 30 section principale** qui seront examinées lors de la session d'automne 2002 (phase A). Le premier rapporteur est désigné comme membre du Comité d'Evaluation (CE) de l'Unité, s'il a lieu. Dans le cas contraire, les deux membres iront visiter l'unité qui n'ont pas de CE. La section 30 souhaite que les membres du collège C soient associés au CE le jour de leur venue dans les unités, et non pas indépendamment.

Montpellier :

UPR 9056 DELAY	Gibert – Boulétreau - Gautier
UMR 5554 PASTEUR	Shykoff – Guiot - Weiss-Bertay
UMR 5000 BONHOMME	Veuille – Gibert - Gautier
UMR 5119 DO CHI	Gattuso – Moreteau - Weiss-Bertay
UMR 5120 HOULLIER	Riéra – Pinay - Gautier

Lyon :

UMR 5023 AMOROS	Feral – Pinay - Milhomme
UMR 5558 GAUTIER	Houllier – Théry - Milhomme
UMR 5557 NORMAND	Monfort – Veuille - Weiss-Bertay

Grenoble :

UMR 5553 TABERLET	Boulétreau – Aulagnier
FRE 2383 GEISELMANN	Monfort – Veuille

Toulouse :

Ex UMR 5576 AURIOL
Ex UMR 5552 BLASCO

Projet UMR CROUAU-ROY	Veuille – Houllier - Gautier
Projet UMR ROLS	Vianey-Liaud - Pinay - Milhomme
Projet UMR CHAUVET	Gibert – Guiot - Milhomme

Pour l'ensemble des unités de Toulouse, Gautier et Milhomme représentants du collège C

Perpignan :

UMR 5555 JOURDANE	Koella – Vianey-Liaud - Gautier
-------------------	---------------------------------

Cadarache, St Paul Lez Durance :

UMR 163 LEGUAY	Monfort – Veuille
----------------	-------------------

Chizé, Beauvoir sur Niort :

UPR 1934 DUNCAN	Théry – Aulagnier – Milhomme
-----------------	------------------------------

Paris, MNHN :

UMR 8571 PERRET	Houllier – Casas – Gautier
UMR 8570 RENOUS	Casas – Aulagnier
UPRESA 8043 DEHARVENG	Casas – Moreteau
UMR BOUCHER	Gattuso – Vianey-Liaud
UMR DENYS	Guiot – Aulagnier
UMR HEYER	Moreteau – Koella
FRE GRELLIER	Koella - Bouletreau

La section a désigné les membres suivants pour être rapporteurs **des unités 30 section secondaire** qui seront examinées lors de la session d'automne 2002 (phase A). Le premier rapporteur est désigné comme membre du Comité d'Evaluation (CE) de l'Unité s'il est prévu de joindre un membre de la section secondaire. Dans le cas contraire, un ou les deux membres iront éventuellement visiter l'unité.

UNITES SECTION 11**Lyon :**

UMR 5125 LECUYER	Denys – Pinay
------------------	---------------

UNITES SECTION 12**Dijon :**

UMR 5561 DAVID	Denys - Boulétreau
----------------	--------------------

Bordeaux :

UMR 5805 BERTRAND (ex BUAT-MENARD)	Gattuso – Féral
------------------------------------	-----------------

Toulouse :

UMR 5126 MENAUT	Gibert
-----------------	--------

Nancy :

FRE 2440 LEYVAL	Monfort - Riéra
-----------------	-----------------

UNITES SECTION 24**St Christol Lès Alès:**

UMR 5087 DEVAUCHELLE	Moréteau
----------------------	----------

UNITES SECTION 28**Montpellier :**

UMR 5098 ROCH	Koella
---------------	--------

Dijon :

UMR 5548 BROSSUT	Casas
------------------	-------

1.19. COMITES D'EVALUATION ET VISITES DE LABORATOIRE - PRINTEMPS 2003

La section a désigné les membres suivants pour être rapporteurs **des unités 30 section principale** qui seront examinées lors de la session de printemps 2003 (phase B). Le premier rapporteur est désigné comme membre du Comité d'Evaluation (CE) de l'Unité, s'il a lieu. Dans le cas contraire, les deux membres iront visiter l'unité. La section 30 souhaite que les membres du collège C soient associés au CE le jour de leur venue dans les unités, et non pas indépendamment.

Montpellier :

UMR 9926 TIBAYRENC	Shykoff – Veuille
--------------------	-------------------

Marseille :

UMR 6540 BOUDOURESQUE	Gattuso – Pinay - Milhomme
UMR 6116 DE BEAULIEU	Houllier – Denys - Weiss-Bertay

Poitiers :

UMR 6046 BRUNET	Guiot – Aulagnier - Gautier
UMR 6556 MARTIN	Shykoff – Théry - Gautier

Rennes :

UMR 6553 BUREL	Théry – Boulétreau – Weiss-Bertay
----------------	-----------------------------------

Tours :

UMR 6035 CASAS	Moreteau – Koella - Weiss-Bertay
----------------	----------------------------------

La section a désigné les membres suivants pour être rapporteurs **des unités 30 section secondaire** qui seront examinées lors de la session de printemps 2003 (phase B). Le premier rapporteur est désigné comme membre du Comité d'Evaluation (CE) de l'Unité s'il est prévu de joindre un membre de la section secondaire. Dans le cas contraire, un ou les deux membres iront éventuellement visiter l'unité.

UNITES SECTION 12**Marseille :**

UMR 6117 BIANCHI	Monfort – Gattuso
UMR 6535 COSTE	Gattuso – Monfort

Brest :

UMR 6539 CLAVIER	Monfort – Féral
------------------	-----------------

UNITES SECTION 28**Clermont-Ferrand :**

UMR 6023 AMBLARD Pinay – Gibert

UNITES SECTION 29**Rennes :**

UMR 6552 HAUSBERGER Théry - Aulagnier

CONCOURS CR ET DR 2002Concours N° 30/01 : 6 DR2. (29 candidats).Concours N° 30/02 : 3 CR1. (36 candidats)Concours N° 30/03T : 1 CR1 : Utilisation des animaux marins comme plate-forme océanographique en écologie. (4 candidats).Concours N° 30/04T : 1 CR1 : Fonctionnement de la biosphère continentale : interactions avec le climat, les cycles biogéochimiques ou la chimie de l'atmosphère. Apport à la modélisation, affecté dans un laboratoire relevant du département SDU. (2 candidats).Concours N° 30/05 : 5 CR2 (62 candidats).Concours N° 30/06T : 1 CR2 : Couplage micro et macro-organismes dans le devenir de la matière organique dans les sols ou les sédiments récents. (4 candidats).Concours N°30/07 T : 1 CR2 : Modèles et algorithmes pour la reconstruction de phylogénie affecté au Laboratoire d'Informatique, de Robotique et de Microélectronique de Montpellier, ou à l'Institut Gaspard-Monge à Marne la Vallée, ou à l'Institut de Recherche en Informatique et Systèmes Aléatoires à Rennes, ou au Laboratoire de Méthodes Informatiques à Evry, ou au Laboratoire de Recherche en Informatique à Orsay. (2 candidats).Concours N°30/08T : 1 CR2 : Processus biologiques comme indicateurs des changements climatiques actuels, affecté dans un laboratoire relevant du département SDU. (5 candidats).Concours N°30/09T : 1 CR2 : Dynamique des écosystèmes (expérimentation et modélisation) : contrôle des organismes et des réseaux trophiques sur les flux de matière, affecté dans un laboratoire relevant du département SDU. (3 candidats).Concours N°30/10T : 1 CR2 : Comparaison des phylogénies morphologiques en paléontologie avec les phylogénies moléculaires d'espèces actuelles, affecté dans un laboratoire relevant du département SDU. (7 candidats)Concours N°30/11T : 1 CR2 : Bases génétiques et écologiques de la variabilité des métaboliques secondaires des plantes, affecté à l'Institut de Chimie des Substances Naturelles, à Gif sur Yvette. (3 candidats).Concours N°30/12T : 1CR2 : Paléogénétique : application à l'homme ancien et à son environnement, affecté dans un laboratoire relevant de la section 31. (2 candidats).Concours N°30/13T : 1CR2 : Epistémologie de la systématique et de l'évolution, affecté dans un laboratoire de la section 35. (1 candidat).**Auditions**

Les auditions CR1 et CR2 auront lieu le mardi 9 et le mercredi 10 avril 2002. Les auditions DR2 auront lieu le jeudi 11 et le vendredi 12 avril 2002. Les délibérations des jurys d'admissibilité auront lieu le mardi 16, mercredi 17 et le jeudi 18 avril 2002.

L'audition des CR est de 10 mn pour l'exposé et de 10 mn pour les questions. Pour les DR, le temps d'exposé est de 15 mn et pour les questions de 10 mn.

Sous-Jurys d'audition des CR :

Jury 1 : B. Riéra (Président), S. Aulagnier, M. Boulétreau, J-P. Gattuso, F. Houllier, J. Shykoff
 Et pour le concours 30/03, B. Quéguiner (section 12), pour le concours 30/07, M. Weinfeld (section 07), et pour le concours 30/11, Hernandez (section 20).

Jury 2 : M. Théry (Président), J. Casas, J. Guiot, B. Moreteau, G. Pinay, M. Veuille
 Et pour le concours 30/04, L. Jocteur-Monrozier (section 12), et pour le concours 30/08, P. Ciais (section 12).

Jury 3 : M. Vianey-Liaud (Président), C. Denys, J-P. Féral, J. Gibert, J. Koella, P. Monfort
 Et pour le concours 30/09, G. Thouzeau (section 12), pour le concours 30/10, Paris (section 11), pour le concours 30/12, Duguet (section 23), et pour le concours 30/13, Blay (section 35).

Sous-Jurys d'audition des DR :

Jury A : J. Shykoff (Présidente), S. Aulagnier, M. Boulétreau, C. Denys, J-P. Gattuso, F. Houllier, J. Gibert, B. Riéra

Jury B : G. Pinay (Président), J. Casas, J-P. Féral, J. Guiot, J. Koella, B. Moreteau, P. Monfort, M. Veuille, M. Vianey-Liaud

CONJONTURE ET PROSPECTIVE

La section est en train de rédiger son document de conjoncture et de prospective. Ce document sera bientôt diffusé dans la communauté scientifique d'ici la fin avril. **La section 30 organise une journée de réflexion avec les directeurs des unités 30 (principales et secondaires), le 11 juin prochain à Paris au MNHN. Des précisions sur cette journée vous seront rapidement communiquées.**

CALENDRIER

Le Conseil Scientifique de Département SDV aura lieu le 6 mai, et celui du SDU, le 7 mai.

Le jury d'admission SDV des CR aura lieu le 28 juin, celui de SDU, le 2 juillet.

Le jury d'admission DR aura lieu le 4 juillet.

Bureau de la session d'automne : 2 septembre

Session d'automne 2002 : 7 au 11 octobre

Comme les deux précédentes années, la section souhaite avoir un **entretien avec les directeurs des Unités en renouvellement ou en création phase A** (section 30 principale). Ces entretiens devraient avoir lieu les 3 et 4 octobre.

RECRUTEMENT DES CDD

La section n'a pas été informée du nombre de candidats 31-32 ans dont les dossiers ont été rejetés par les bureaux des concours à cause de la nouvelle interprétation de l'âge limite pour concourir en CR2. La section a été informée qu'elle devra se réunir en juin prochain afin d'établir la liste des candidats postulants à un CDD de 3 ans, renouvelable 2 ans. La section s'est prononcée pour auditionner les candidats à un CDD.

SNCS-FSU – SNESup-FSU – SNPCEN-FSU – SNTRS-CGT

CONTRAT D'OBJECTIFS DU CNRS

**ASSEMBLEE GENERALE DEBAT dans le hall du CNRS
à Michel Ange**

**VENDREDI 15 MARS 2002 à 11 h
Jour de la réunion du Conseil d'administration**

**Pour le respect des missions fondamentales du CNRS,
Contre la marginalisation du Comité national de la recherche
scientifique,
Contre une vision utilitariste de la recherche,
Contre la marchandisation du service public de recherche.**

Les syndicats signataires dénoncent le contrat d'objectifs que tente de mettre en place le gouvernement au CNRS.

Ce contrat d'objectifs :

- impose les orientations stratégiques décidées par le gouvernement
- met la recherche publique au service d'objectifs marchands et financiers
- efface la notion de service public devant une *culture de management* qui, entre autre, transforme les directeurs de laboratoire en chefs de service et réduit le rôle des conseils de laboratoire

Les syndicats signataires exigent le retrait de ce contrat d'objectifs et l'organisation d'un débat national afin d'élaborer, démocratiquement, la politique de recherche de notre pays.

Cela est d'autant plus nécessaire à un moment où la recherche française perd peu à peu sa place en Europe et dans le monde.

Ils exigent une politique scientifique ambitieuse en faveur de l'emploi stable, des objectifs et des moyens pour une recherche publique indépendante.

SNCS- HEBDO n° 10- 02

6 mars 2002

“Un Contrat d'Objectifs du CNRS au forceps”

Une directrice générale affaiblie malgré un SGEN complice

Le Conseil d'administration du CNRS a adopté le projet d'établissement qui fixe les grandes orientations stratégiques. Le contrat d'objectifs, rédigé par la directrice générale, est censé traduire la mise en œuvre du projet d'établissement sous forme d'un contrat quadriennal signé avec le ministère de la recherche. Ce contrat d'objectifs a été voté par le Comité technique paritaire (CTP, instance paritaire entre l'administration et les organisations syndicales représentatives) grâce au soutien du SGEN et du SNIRS. Sur ce même texte, le Conseil scientifique (CS) a émis un vote plus que réservé (12 pour, 9 contre, 2 abstentions) d'où sort affaiblie la direction générale. La prochaine étape est l'examen de ce contrat par le Conseil d'administration.

Par Jacques Fossey, secrétaire général du SNCS-FSU

La réflexion stratégique au CNRS est un défi difficile qu'il fallait relever. Pour cela, il aurait fallu associer étroitement la communauté scientifique, aussi bien les chercheurs dans les laboratoires que le Comité national (CN). Pour être parfaitement cohérent, il fallait également un calendrier adapté : commencer par rédiger le rapport de conjoncture et prospective, sur lequel on aurait pu s'appuyer pour établir un projet d'établissement qui, en toute logique, aurait nourri le contrat d'objectifs.

Parce que la "gouvernance" du CNRS tenait à tout prix à signer ce contrat avant les échéances électorales, tout fut chamboulé : au moment même où le projet était élaboré, le contrat était négocié avec le ministère, alors que le rapport de conjoncture n'était attendu que l'année prochaine. Cela fait tout de même un peu désordre !

Un contrat dangereux Tel qu'il est actuellement, le contrat présente plusieurs écueils majeurs :

- Il développe une vision très utilitariste de la recherche. Plutôt que d'affirmer l'importance de la recherche fondamentale, la directrice générale s'imagine que la recherche appliquée peut se nourrir d'elle-même.
- Il présente une perspective réductionniste car il ne développe guère d'autres priorités que celles d'origine gouvernementale : sciences de la vie, STIC et environnement.
- Il amplifie le pilotage de la recherche dont la directrice générale serait le *deus ex machina* ; utopie technocratique bien résumée dans une phrase clé : "*La mise en œuvre d'une politique scientifique suppose la prise en compte à chacun des niveaux des orientations définies par la Direction générale*".
- Il transforme les directeurs de laboratoire en chefs de service qui se voient sommés de signer une "*lettre de mission*" avec leur directeur de département, présenté comme leur supérieur hiérarchique. Une nouveauté: les directeurs d'unité deviendront l'intermédiaire entre le CN et les chercheurs.
- Il occulte la section du CN chargée d'évaluer le travail du laboratoire et de ses chercheurs et de donner son aval à la nomination des directeurs.

Un grand absent, le Comité national Plus généralement, la place du CN est bien le problème majeur puisqu'il est tout simplement le grand absent de ce texte. Malgré l'acceptation de certaines corrections du CTP et du CS, le danger reste bien présent. Il faut bien réaliser que les prérogatives du CN n'ont jamais subi pareille attaque depuis l'automne 1998.

Un SGEN complice La directrice générale sort fragilisée de ces discussions sur un contrat d'objectifs dans lequel elle s'est beaucoup investie. Elle a dû reculer sur de nombreux points au CTP et au CS. Elle a même subi l'offensive des tutelles : budget et recherche. Le SGEN et le SNIRS ont voté ce texte au CTP. Voilà un jeu dangereux dans lequel s'est engagé le SGEN ! Depuis plusieurs années, une intersyndicale des personnels de la recherche fonctionnait avec grande efficacité. C'est sans doute à elle qu'on doit la victoire contre les projets allégriens.

La DG a divisé pour régner plutôt que de s'appuyer sur l'ensemble de la communauté scientifique. Quant au SGEN, en échange de son soutien, pense-t-il pouvoir occuper une place de premier plan dans le nouveau dispositif? A lire le contrat d'objectifs, les perdants sont les chercheurs et les ITA du CNRS et au-delà, le système français de recherche.

SNCS - HEBDO n° 07 - 02

15 février 2002

"Contrat d'objectifs" du CNRS : pilotage renforcé de la recherche

Le "Contrat d'objectifs" entre le CNRS et l'Etat, négocié avec le ministère de la recherche, est prévu pour régir le CNRS pendant quatre ans. La Directrice générale a fait parvenir un résumé de son contenu aux directeurs de laboratoires avant même que les instances de l'organisme se soient prononcées. Pilotage de la recherche et culture du management sont à l'honneur. Ce contrat, élaboré sans participation réelle de la communauté scientifique, est inacceptable.

Il change très profondément et concrètement la nature du CNRS qu'il transforme en organisme utilitariste. L'établissement est principalement mis au service de cinq priorités (sciences du vivant, STIC, écologie et développement durable, nanosciences, astroparticules). La notion d'avancée équilibrée de l'ensemble des connaissances est abandonnée, plus nettement encore pour le secteur des sciences humaines et sociales qui n'apparaît que comme un "supplément d'âme" de l'organisme. L'accent est mis d'une manière excessive sur la valorisation économique, qui devient le référentiel majeur sur lequel les recherches seront jugées.

Les maîtres-mots sont "*pilotage*", "*objectifs*", "*priorités*", "*stratégique*", "*management*"... S'il est proposé que programmes et grands investissements soient enfin évalués et suivis par des instances scientifiques, la réalisation des objectifs via "l'évaluation stratégique" remplace *de facto* l'évaluation scientifique pour les laboratoires : "*l'évaluation stratégique des unités est un élément déterminant du pilotage scientifique par les départements*".

Le renouvellement et l'association des laboratoires dans le cadre de la contractualisation des universités sont profondément modifiés. Il est mis en place un système de contrats "poupées russes", dont il est bien précisé qu'ils constituent un moyen majeur de "*pilotage*". Partant de la Direction générale, ces contrats enserrant tout l'organisme, y compris les formations.

Les directeurs de laboratoires sont transformés en "*managers*", avec prime pour ce faire, en oubliant totalement que leur premier rôle est celui d'animation, d'impulsion et de coordination scientifiques.

Le Comité national est mis à l'écart : selon ce texte, il "*peut se révéler être une entrave à l'évolution plutôt qu'un moyen contribuant à la mise en oeuvre de la politique arrêtée*". On se demande à quoi vont servir les Conseils scientifiques de département puisque unités et individus seront d'abord jugés "*stratégiquement*". Quel sera leur rôle alors que les grands axes de la politique scientifique seront déjà déterminés autoritairement par le haut, sans qu'ils en aient eu connaissance et, *a fortiori*, sans qu'ils aient pu donner leur avis.

Parmi les propositions faites dans ce contrat, le SNCS est opposé, entre autre, à :

- l'attribution d'une masse indiciaire à l'établissement en lieu et place de postes statutaires de niveau défini,
- la "*mobilité*" obligatoire au passage DR2,
- l'accroissement du nombre de CDD, alors que leur nombre actuel est déjà excessif

Le SNCS est conscient que l'évolution scientifique, le renforcement de la pluridisciplinarité, la convergence de disciplines sur tel ou tel objet d'étude, le décloisonnement des départements scientifiques, la dimension européenne, le besoin de décloisonnement entre organismes, les multiples aspects de la demande sociale, la déconcentration, se posent en des termes nouveaux. Des évolutions et des adaptations de nos modes de fonctionnement sont nécessaires et il convient de discuter largement.

Le SNCS considère qu'une politique équilibrée doit, non seulement prendre en compte la demande croissante de recherche venant de tous les secteurs de la société, mais aussi le développement des connaissances provenant à la fois de la société et de la demande endogène des scientifiques eux-mêmes.

Le SNCS est favorable à ce que l'organisme définisse sa propre politique scientifique. Les laboratoires ne doivent pas être pilotés par le secteur privé, les régions, le ministère ou encore l'Europe comme c'est trop souvent le cas actuellement.

Le SNCS réaffirme que l'expertise comme l'évaluation scientifique doit être indépendante, collective et contradictoire. Le système proposé par le contrat d'objectifs remet gravement en cause la qualité de l'expertise et de l'évaluation.

Le SNCS estime que l'élaboration d'une politique scientifique ne saurait se faire technocratiquement, dans la précipitation et sans l'avis de la communauté scientifique, et *a fortiori*, contre celle-ci.

Le SNCS considère que non seulement le contenu du contrat d'objectifs proposé est inacceptable, mais également la méthode utilisée court-circuitant la communauté scientifique.

Le SNCS estime que toute évolution doit se fonder sur une large marge de liberté et d'initiative des scientifiques dûment évaluées sur la base première de la qualité et de l'originalité des projets scientifiques.

Le SNCS propose que le CNRS prenne, dès maintenant, l'initiative d'associer tous les acteurs à l'élaboration d'une politique scientifique et à la discussion des adaptations structurelles à mettre en oeuvre. Le SNCS s'étonne de la précipitation avec laquelle la direction générale entend faire passer un texte tout à fait inacceptable qui engage sur le long terme le plus grand organisme français de recherche publique.

Le SNCS apportera ses critiques et ses propositions dans tout lieu où des discussions réelles seront ouvertes. Il n'y a aucune raison à la précipitation avec laquelle on veut faire voter ce "contrat".

CONTACTS :

Secrétaires du Comité de Liaison SNCS section 30 :

Jean-Christophe Auffray, Génétique et Environnement, Institut des Sciences de l'Evolution, UMR 5554 CNRS, CC 064, Université Montpellier II, 34095 Montpellier cedex 5, auffray@isem.univ-montp2.fr, tel: 04 67 14 47 16

Vous pouvez trouver tous les bulletins de liaison du CL 30 à : <http://www.cnrs-bellevue.fr/~sncs/bull30.htm>

Et les informations syndicales du SNCS à : <http://www.cnrs-bellevue.fr/~sncs/>

Elus SNCS à la section 30 :

Jean-Pierre Féral, UMR 7628 Modèles en biologie cellulaire et évolutive, Observatoire Océanologique, BP 44, 66 651 Banyuls sur Mer, feral@obs-banyuls.fr, tel: 04 68 88 73 18

Joël Guiot, CEREGE BP 80, Europôle Méditerranéen de l'Arbois, 13545 Aix-en-Provence cedex 4, E-mail: guiot@cerge.fr, tel: 04 42971532

Patrick Monfort, UMR 5119 CNRS-Université Montpellier II " Ecosystèmes Lagunaires ", 34095 Montpellier Cedex 05, pmonfort@hydrobio.univ-montp2.fr, tel: 04 67 14 48 22

Brigitte Moreteau, Laboratoire Populations, Génétique et Evolution, CNRS, 91198 Gif sur Yvette, moreteau@pge.cnrs-gif.fr, tel: 01 69 82 37 33

Marc Théry, URA 1183, MNHN, Laboratoire d'Ecologie Générale, 91800 Brunoy, thery@mnhn.fr, tel: 01 60 47 92 29

Elus SNESup à la section 30 :

Stéphane Aulagnier, Institut de Recherche sur les Grands Mammifères, Université Toulouse III, BP 27, 31326 Castanet Tolosan Cedex, aulagnier@toulouse.inra.fr, tel: 05 61 28 51 33

Michel Boulétreau, UMR 5558 Biométrie et Biologie Evolutive, Université Lyon I, 43 bd du 11 novembre 1918, 69622 Villeurbanne Cedex, boulet@biomserv.univ-lyon1.fr, tel: 04 72 44 81 01

Janine Gibert, UMR 5023 Ecologie des Hydrosystèmes Fluviaux, Université Lyon I, Bt 403, 43 bd du 11 novembre 1918, 69622 Villeurbanne Cedex, jgibert@biomserv.univ-lyon1.fr, tel: 04 72 44 82 59

Michel Veuille, Laboratoire d'Ecologie, Université Pierre et Marie Curie, 75 252 Paris Cedex 05, mveuille@snv.jussieu.fr, tel: 01 44 27 26 31

Pour être informé, pour défendre le secteur public de recherche, ...

ADHEREZ :

Nom:

Organisme :

Grade :

Adresse professionnelle :

Tel:

Email:

Adresse personnelle :

A remettre à un syndiqué, ou à renvoyer au SNCS ou au SNESup.

SNCS (Syndicat National des Chercheurs Scientifiques) - FSU

1, place Aristide Briand, 92 195 Meudon

Tel 01 45 07 58 73 Fax 01 45 07 58 51 sncs@cnrs-bellevue.fr

<http://www.cnrs-bellevue.fr/~sncs>

SNESup (Syndicat National de l'Enseignement Supérieur) - FSU

78, rue du Fg Saint-Denis – 75010

Tél. 01.44.79.96.10. – Fax : 01.42.46.26.56
